

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 21 octobre 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14 et 15 octobre 2013

2013 DAC 93 Subvention (5.000 euros) à l'association Bleu comme une orange (17e).

Mme Danièle POURTAUD, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le Projet de délibération, en date du 1^{er} octobre 2013, par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Bleu comme une orange ;

Sur le rapport présenté par Mme Danièle POURTAUD, au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement de 5.000 euros est attribuée à l'association Bleu comme une orange, dont le siège social est situé à Paris, 108 rue Truffaut, dans le 17e arrondissement, pour soutenir l'organisation du projet Paris, côté cour, côté Jardin. (X06671 ; 2013_00906) (18698)

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2013 article 6574, rubrique 324, ligne VF40002 ; Provision pour subventions de fonctionnement au titre du patrimoine.